

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20210301-D\_01\_03\_21\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2021

Affichage : 17/03/2021

**Délibération n°01-03-2021-006**

*3.1 Acquisitions*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021*

Date de convocation	23 février 2021
Date d'affichage	23 février 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	47
Votants	52 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 1<sup>er</sup> mars à 18h30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Beaugard à Cherré-Au, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE (ayant reçu pouvoir de Mme Bénédicte MARCHAIS), M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Pierre CRUCHET (représentant M. Eric BARBIER), Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON (ayant reçu pouvoir de M. Jean-Yves HERMELINE), M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Françoise PELLODI), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPIILLON (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Willy PAUVERT, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS (ayant reçu pouvoir de M. Pierre BOULARD), M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient excusés** : M. Éric BARBIER (représenté par M. Pierre CRUCHET), M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD (ayant donné pouvoir à M. José PLANS), M. Jean-Yves HERMELINE (ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON), Mme Bénédicte MARCHAIS (ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE), M. Roland MARCOTTE, Mme Françoise PELLODI (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Eric PAPIILLON).

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine BOSSY

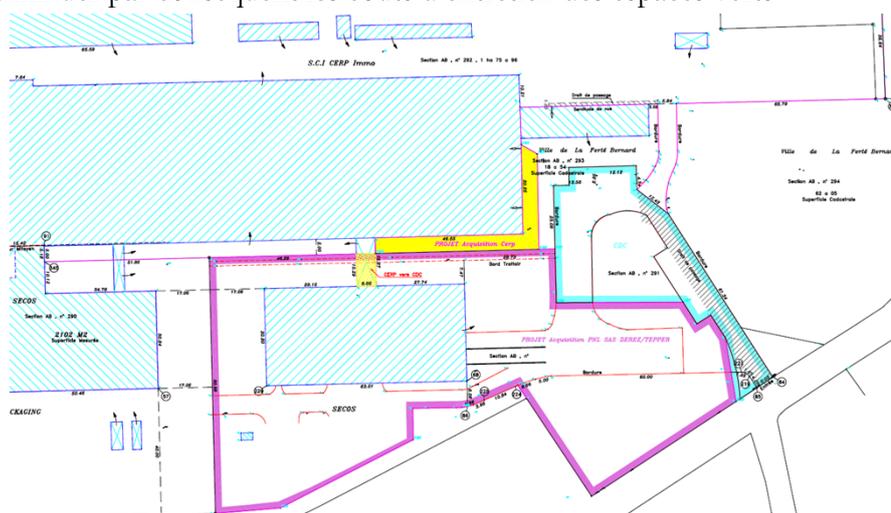
## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ECHANGES FONCIERS AVEC LA CERP

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de France Domaine n°OSE2021-72132-09111 en date du 25 février 2021,  
Vu le rapport du Président,  
Après en avoir délibéré,

**EST INFORME** que dans le cadre d'une vente future du bâtiment T5, il convient de procéder au préalable à des échanges fonciers avec la CERP.

**PREND ACTE** qu'en contrepartie de l'acquisition de la moitié du tunnel qui fait jonction avec le bâtiment T5, la Communauté de communes cède une bande de terrains qui jouxte le bâtiment de la CERP et qui permet à cette dernière de bénéficier d'une surlargeur de 5 mètres tout le long de son bâtiment.

**EST INFORME** que cette opération foncière d'échange à titre gratuit (en jaune sur le plan) permet à la CCHS de pouvoir valoriser le bâtiment T5 et de se délaïsser d'une partie enherbée non valorisable en tant que telle et de diminuer par conséquent les coûts d'entretien des espaces verts.



**DECIDE**, conformément à l'avis favorable de France Domaine, de procéder à cet échange foncier à titre gratuit des parcelles listées ci-après :

- o Au bénéfice de la Communauté de communes la parcelle AB 296p pour une contenance de 62 m<sup>2</sup>,
- o Au bénéfice de la SCI CERP IMMO la parcelle AB 293p pour une contenance de 390 m<sup>2</sup>.

**PREND ACTE** que :

- les surfaces pourront être adaptées à la marge en fonction des opérations de bornage.
- les frais de notaire et de bornage sont à la charge exclusive de la Communauté de communes.

**MANDATE** l'étude de Maître ALIX CHAPDELAINÉ pour instrumenter sur cette opération d'échange foncier.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 52  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 1<sup>er</sup> mars 2021

Pour extrait conforme  
Le 2 mars 2021

Le Président

M. Didier REVEAU